

Déclaration préalable CAPD du 16 janvier 2026

Monsieur le Directeur Académique,

Le SNUDI FO 33 refuse les milliards de coupes budgétaires contre les services publics, contre la Sécurité Sociale, contre les salaires. Le SNUDI FO 33 refuse la marche à la guerre. L'ex-ministre des Armées, Sébastien Lecornu, chef du gouvernement et le président Macron s'enfoncent dans le mépris, le refus d'écouter les revendications, pour aggraver l'austérité pendant que les crédits militaires explosent, en effet, il est dores et déjà prévu que le budget de la défense augmente de 6.7 milliards cette année 2025, et 211 milliards sont encore distribués aux entreprises sans contre-partie! Les services publics, dont l'Education Nationale ne doivent pas en payer le prix !

Dans ce contexte, alors que les moyens manquent sévèrement à l'école, à l'hôpital, comme dans tous les services publics, un nouveau budget d'austérité menace... Le SNUDI FO 33 dénonce le projet de suppression de 4 000 postes dans l'Education nationale. Les conditions de travail des personnels sont déjà dégradées, ces milliers de suppression de postes signifieraient si ce budget est adopté des classes plus chargées, moins d'enseignants remplaçants, moins d'enseignants spécialisés.

Dans notre département justement, les mobilisations contre la fusion des moyens de remplacement TR ZIL et TR BD se poursuivent. Un appel à la grève est déposé pour le mardi 20 janvier avec un rassemblement devant l'inspection de Lormont. Ce choix n'est pas anodin!

En effet, les TR ZIL REP + seraient particulièrement impactés par ce projet de vivier unique, non obstant une détérioration de leurs conditions d'exercice, «cette légère modification technique » aurait pour conséquence la suppression des primes annualisées REP + et une perte substantielle de salaire. Soit à minima 3000 € par an.

Plus généralement, cette fusion ZIL/ BD n'apportera pas d'amélioration du remplacement. Depuis 2018 et la mise en place du décret de 2017, qui a modifié l'organisation du remplacement, mis en place dans la plupart des départements, à partir de cette date, le non remplacement a augmenté de 49 % au niveau national. Cette fusion est donc un leurre qui n'apportera aucune amélioration au remplacement et n'actera que la détérioration des conditions de travail de tous les enseignants.

A titre d'exemple, comme vous l'avez déjà indiqué en instance, suite à la disparition des effectifs TR spécialité Formation l'année dernière, il y a déjà, moins de formations proposées. Cela sera la même chose pour les enseignants en éducation prioritaire, quand la tension du remplacement ne permettra plus d'assurer les formations REP plus. Pour améliorer l'efficacité du remplacement, ce n'est pas d'une réorganisation dont nous avons besoin mais bien de la création de postes statutaires de remplaçants.

Les postes, encore et toujours au cœur de nos préoccupations. Le CSA ministériel sur la répartition des postes initialement prévu le 13 janvier 2026 est reporté au 20 janvier. Situation strictement identique à l'année 2025, nous n'attendons rien d'autre qu'une pluie de fermetures. La carte scolaire s'annonce catastrophique tout simplement. Les écoles sont déjà dans une situation dramatique. Dans notre département, après les 100 fermetures de l'année précédente, les collègues derniers arrivés se retrouvent dans une situation anxiogène de ne pas savoir s'ils peuvent rester dans leur école ou s'ils seront contraints de devoir participer à un mouvement où se bousculent les barèmes « intouchables ».

Les suppressions de postes, c'est aussi la conséquence directe des restrictions d'accès aux droits des personnels (temps partiel, disponibilité...). Mais aujourd'hui, le sujet prépondérant de cette CAPD est comment le PPCR entrave les carrières de nos collègues. Le protocole PPCR relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations non content d'entériner, le gel des salaires instaure les rendez-vous de carrière et l'accompagnement continu! Le SNUDI FO s'oppose à ce principe d'évaluation par le biais ou non d'entretiens professionnels où il ne s'agit plus de noter la manière de servir des fonctionnaires d'État sur la base d'obligations définies nationalement, mais de juger l'engagement selon le projet local et les réformes, remettant en question l'indépendance de statut de fonctionnaire d'État et ouvrant la voie à une contractualisation individuelle et un devoir de résultat.

Cette CAPD est l'occasion d'exposer les saisines des collègues qui se sentent injustement notés par leurs IEN. Depuis la mise en place du PPCR et la possibilité lors des RDV de carrière d'instaurer des baisses de note, les collègues évoquent un sentiment d'injustice. Lors d'une inspection, la note du collègue était vouée à augmenter même progressivement. A la suite du RDV de carrière, les croix puis les appréciations démotivent sérieusement les collègues! Les attendus sont parfois différents entre 2 RDV de carrière alors que les tableaux et les items sont strictement identiques. Ces incohérences démobilisent les collègues. Monsieur le DASEN, les enseignants ne comprendront jamais leur dévaluation.

FO a eu raison de ne pas signer PPCR, qui entérinait dès 2017 la baisse du pouvoir d'achat des personnels et continue d'exiger l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction publique ! Face à ce gouvernement qui continue de s'en prendre à nos statuts et à notre pouvoir d'achat, le Snudi-FO continue d'exiger, avec sa fédération, l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice de 10 % et le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat subie pendant les trop nombreuses années d'austérité écoulées.